



Le 21 septembre 2017

JO n° 221 du 21 septembre 2017 :

Ministère de la Culture :

Décret n° 2017-1364 du 20 septembre 2017 fixant l'entrée en vigueur des dispositions du III de l'article 30 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 et des I à III de l'article 56 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

Autres autorités :

Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

JOUE du 21 septembre 2017 (L243 - C313, C314) : RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne : RAS

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Premier ministre - Comité interministériel du handicap : dossier de presse

Jurisprudences :

Légifrance - CAA de Marseille, 7^e chambre - formation à 3, affaire n° 15MA03012 : demande d'annulation de la décision du ministre de la Culture et de la Communication rejetant une demande de congé sabbatique

Périodiques en ligne :

Éducation nationale - BO n° 31 du 21 septembre 2017, dont :

Note de service n° 2017-147 du 20-9-2017 (NOR : MENE1725605N) relative au programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2018 du brevet de technicien métiers de la musique